



*Envoyé par mail*

**A Mesdames et Messieurs**

- les Bourgmestres et Secrétaires communaux.ales
- les Président.e.s de CPAS et les Secrétaires généraux.ales
- les responsables des Associations Chapitre XII non hospitalières et du Mont de Piété
- les responsables de la Faïtière IRIS et de ses hôpitaux
- les responsables des intercommunales Vivaqua, Société Coopérative Intercommunale de Crémation, Brutélé/VOO et Brulabo

Bruxelles, le 7 juin 2022

Mesdames,  
Messieurs,

**Concerne : dépôt d'un préavis d'actions et de grève – journée d'action nationale en front commun en date du lundi 20 juin 2022**

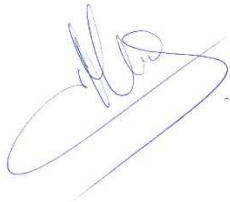
Il nous revient de vous informer que le Front Commun Syndical CGSP – CSC-SP – SLFP dépose un préavis pour couvrir tout travailleur qui dépend de votre autorité et qui souhaite participer à la journée d'action nationale du 20 juin 2022 pour la défense de notre pouvoir d'achat.

En effet, cette journée d'action cadre dans les différents mouvements qui ont eu lieu ces derniers mois suite aux conséquences dramatiques liées à l'augmentation du coût de la vie. Les organisations syndicales entendent et relaient les peurs réelles de leur base et demandent aux différents gouvernements, tant fédéral que régionaux, des mesures d'urgence. Des mesures qui soutiennent le pouvoir d'achat des travailleurs de manière structurelle. Des mesures à la hauteur des besoins car si rien n'est fait pour soulager la facture énergétique et l'augmentation des frais des denrées de base, essentielles pour vivre, nous craignons une réelle hécatombe sociale. Ces mesures doivent être prises sans aucune contrepartie en termes de flexibilité ou autre.

En ce qui concerne notre service public, nous ajoutons que la crise énergétique et l'augmentation incessante du coût de la vie ne sont pas compensées par l'indexation automatique des salaires, qui intervient toujours a posteriori. La statutarisation est devenue dans de nombreuses administrations l'exception plutôt que la règle. Le régime de pension des statutaires est menacé alors qu'il devrait être renforcé en tenant compte notamment de la pénibilité, les contractuels de nos services publics n'en bénéficient pas et le deuxième pilier reste un leurre. Les libertés syndicales sont trop souvent remises en question, voire contestées mettant ainsi en péril le contre-pouvoir des travailleurs.

Autant de raisons qui amènent aujourd'hui à déposer ce préavis d'actions et de grève pour le 20 juin. Ce préavis couvre tout le personnel qui relève de votre administration.

Pour le front commun syndical,



p.o. Muriel Di Martinelli  
Secrétaire fédérale  
CGSP

Benoît Lambotte  
Secrétaire régional  
CSC-SP

Brigitte Collin  
Présidente ALR-Bruxelles  
SLFP